

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 536

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 6**

Après le mot :

« existants »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de cohérence par rapport à l'amendement qui demande la suppression à l'alinéa 1 de l'article 6 des mots « et partagées ».